



Communauté de travail

Depuis décembre 2012, dans le cadre du renforcement de la communauté de travail, 5 réunions se sont tenues et d'autres sont prévues d'ici à la fin de l'année pour aboutir à un document final au début de l'année 2014.

Le SNPA est très actif sur ce dossier, et œuvre pour la mise en place d'une politique de rémunération et de parcours professionnels équitable entre les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les contractuels de droit privé hors ouvriers forestiers.

En matière de rémunération, le SNPA (mais aussi toutes les autres organisations syndicales) demande que les agents non titulaires de droit public soient rémunérés sur la même grille que celle des fonctionnaires.

Lors de la réunion du 6 septembre dernier, le SNPA a réitéré sa demande express, faisant valoir qu'une telle grille mettrait fin à de nombreuses incompréhensions et serait source de facilité sur le plan managérial, car la politique individuelle de rémunération actuellement en cours n'est pas satisfaisante et génère de la frustration pour de très nombreux agents non titulaires.

Le SNPA demande que la même grille serve de base pour la rémunération des contractuels de droit privé

En matière de parcours professionnels, le SNPA demande l'application des mêmes règles que celles des fonctionnaires pour changer de niveau ou de type. A chaque fois qu'il y a un examen professionnel pour changer de grade, et un concours ou une liste d'aptitude pour changer de corps et catégorie, le SNPA demande que les sélections soient adossées aux examens et concours des fonctionnaires. La question de la mobilité devra aussi être abordée.

Bien que les ouvriers forestiers souhaitent élargir le périmètre de la négociation actuelle à leur bénéfice, le SNPA y est opposé, car avant tout il convient déjà de définir une politique cohérente pour l'exercice d'un même métier.

Élargir le champ de la négociation est le plus sûr moyen de faire sombrer les discussions actuelles et le SNPA n'en veut surtout pas, car il souhaite que l'on puisse arriver à des règles communes entre contractuels privés hors OF, agent non titulaire de droit public et fonctionnaires dans le premier semestre 2014.

S'il est envisagé que les règles équitables de gestion et de rémunération figurent dans une convention collective pour ce qui est des contractuels de droit privé, il est évident que la convention devra être le reflet exact du document qui sera finalisé au début 2014. Le SNPA a obtenu l'engagement du directeur général sur ce point lors de la réunion du 14 juin 2013. Sans cela il n'y aurait pas de communauté de travail. Pour les agents non titulaires de droit public, ce sera une note de service.

La prochaine réunion est le 18 octobre, alors n'hésitez pas à adresser vos propositions au SNPA.

Paris le 19 septembre 2013